



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 6 novembre 2013 (18.11)
(OR. en)**

15647/13

**JEUN 103
EDUC 417
SOC 886
CULT 114**

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil
au:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie) / Conseil
n° doc. préc.:	doc. 15003/13 JEUN 96 EDUC 396 SOC 831 MIGR 85
Objet:	Futur plan de travail de l'UE pour la jeunesse - <i>Débat d'orientation</i> (Débat public, en application de l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])

Après avoir consulté le groupe "Jeunesse", la présidence a élaboré le document de réflexion ci-joint qui servira de base au débat d'orientation qu'aura le Conseil EJCS les 25 et 26 novembre 2013.

Futur plan de travail de l'UE pour la jeunesse

Contexte

La résolution du Conseil du 27 novembre 2009 a défini un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018)¹. Cette résolution essentielle fixe des objectifs généraux, des domaines d'action et des moyens réalistes et efficaces pour la mise en œuvre et le suivi. Ce cadre renouvelé pour la coopération couvre une période de neuf années (2010-2018), réparties en trois cycles de trois ans, à leur tour divisés en deux parties de 18 mois chacune. Pour chacun de ces cycles, le Conseil est appelé à adopter une série de priorités pour la coopération européenne, sur la base du rapport triennal sur la jeunesse de l'UE.

Le rapport de l'UE sur la jeunesse a été adopté conjointement par le Conseil et la Commission en novembre 2012. Ce rapport, qui se fondait sur les rapports présentés par les États membres, synthétisait les évolutions et les résultats enregistrés pendant les trois premières années du cadre renouvelé et proposait des priorités pour le cycle suivant.

S'il est utile que la coopération de l'UE s'inscrive à long terme dans un cadre de large portée, le climat politique et la situation peuvent évoluer rapidement. Depuis 2008, la crise économique et financière secoue violemment le secteur de la jeunesse et modifie le contexte général dans lequel opère la politique de la jeunesse. Il est évident que l'UE et ses États membres doivent concentrer leur attention sur les conséquences de la crise actuelle pour les jeunes et sur les taux de chômage élevés dans cette population. Il faut donc disposer d'un plan à moyen terme et définir quelques initiatives clés correspondant aux priorités politiques du moment.

¹ OJ C 311 du 19.12.2009, p. 1.

C'est la raison pour laquelle le Conseil, dans ses conclusions de mai 2013 intitulées "Utiliser au mieux les possibilités qu'offre la politique en faveur de la jeunesse pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020", a invité les États membres et la Commission à élaborer, au sein du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse 2010-2018, un programme de travail à moyen terme, en vue d'orienter les travaux menés en matière de politique en faveur de la jeunesse et de politiques connexes pour analyser les thèmes et les évolutions actuels relatifs à la jeunesse ou qui s'y rapportent, et en particulier à renforcer la coopération dans le domaine de la jeunesse entre les États membres et la Commission, ainsi que la collaboration avec les politiques de l'éducation, de la formation et de l'emploi.

Dans ce contexte, les hauts responsables chargés de la jeunesse ont eu une première série de discussions de fond sur un plan de travail pour la politique de la jeunesse lors de la réunion informelle qu'ils ont eue à Vilnius le 12 septembre 2013.

Ces discussions ont fait apparaître que l'idée d'un plan de travail faisait l'objet d'un large consensus et ont permis de confirmer, d'une part, qu'il pourra apporter une valeur ajoutée à la politique de la jeunesse et, d'autre part, qu'il devrait permettre de favoriser l'échange d'expertise entre le secteur de la jeunesse et d'autres champs d'action. Le futur plan de travail devrait être conçu comme un cadre souple, à même de répondre, le cas échéant, à l'évolution de la situation dans le domaine de la jeunesse. Il mettrait en place un cadre structuré et transparent, axé sur quelques priorités clés et assorti de calendriers réalistes pour leur réalisation. Ces priorités clés seraient arrêtées conjointement par les États membres et la Commission compte tenu de l'environnement politique et économique.

Pistes pour l'avenir

Il est envisagé de se doter d'un cadre structuré qui fixe des priorités pour le moyen terme et prévoit des actions concrètes à mettre en œuvre via des méthodes de travail spécifiques. Le plan pourrait préciser les résultats à atteindre dans un délai donné dans des secteurs particuliers de la politique de la jeunesse. La coopération transversale devrait être renforcée et déployée à tous les niveaux. Le plan intégrerait également les objectifs de la politique de la jeunesse dans ceux de la stratégie Europe 2020. Il permettrait de réagir, le cas échéant, avec davantage de souplesse aux problèmes qui se feraient jour dans le domaine de la jeunesse, conformément aux priorités du Conseil. Les instruments du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse deviendraient plus concrets et plus pratiques et, grâce au plan de travail, contribueraient à la réalisation des priorités et résultats attendus. L'apprentissage par les pairs actuel et à venir, les séminaires de groupes d'experts, etc. pourraient être liés aux actions et résultats souhaités dans le cadre du plan de travail.

Cela permettrait d'orienter les travaux menés en matière de politique de la jeunesse et de politiques connexes en fonction des problématiques et tendances d'actualité à propos et autour de la jeunesse et contribuerait à mieux coordonner la coopération avec les intervenants dans le domaine de la jeunesse. Ce plan viserait aussi à améliorer et à clarifier l'organisation du travail du trio de présidences et les priorités du dialogue structuré, ainsi que les activités clés dans d'autres domaines d'action connexes (emploi, inclusion sociale, éducation, santé, etc.).

Compte tenu de ces préalables, il semblerait opportun d'aligner le nouveau plan de travail sur le mécanisme qui existe actuellement en vertu du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse et qui prévoit que l'on fasse le point tous les trois ans.

Le prochain rapport sur la jeunesse doit être présenté et examiné en 2015. Le premier plan de travail pourrait dès lors couvrir la période allant jusqu'à fin 2015 (et donc les trois prochaines présidences). Le rapport de 2015 sur la jeunesse sera basé sur des données factuelles et sur les résultats de l'apprentissage par les pairs et des débats d'experts; il devrait donner un aperçu du fonctionnement du premier plan de travail et servir de point de départ aux discussions en vue du prochain plan de travail, le deuxième du genre, qui pourrait couvrir la période allant jusqu'en 2018, année qui marquera la fin du cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

Il appartiendra à la prochaine présidence grecque d'étudier et d'arrêter les détails du futur plan de travail au sein du Conseil. Mais, pour s'y préparer, il est important d'avoir une idée des éléments que les ministres responsables de la jeunesse dans les États membres considèrent comme absolument prioritaires et sur lesquels devrait d'abord porter la coopération au sein de l'UE.

La présidence invite donc les ministres à examiner les questions suivantes et à en débattre:

- 1. Quels sont les problèmes les plus urgents auxquels les jeunes sont confrontés dans votre pays? Quelles devraient être les priorités de la coopération de l'UE dans le cadre d'un prochain plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse pour tenter de résoudre ces problèmes?**
- 2. Comment le plan de travail de l'UE pour la jeunesse pourrait-il contribuer à améliorer la coopération transversale et à renforcer le rôle de la politique en faveur de la jeunesse dans ce contexte?**